fâché au fond du cœur de la préférence dont il est l'objet; l'empereur lui tend le *gant* de sa main droite, et Ganelon, par maladresse, le laisse tomber. C'est le présage de sa trahison. Voilà des exemples du *gant* donné en fait; mais, dans ce même texte, nous voyons déjà des exemples de la locution métaphorique. Ainsi, le neveu du roi Marsille réclame de son oncle le privilége de porter les premiers coups à Roland; Marsille lui accorde cet honneur :

Li reis Marsille l'en *a dunet le guant.*

La remise du *gant* constituait donc les pleins pouvoirs. Le *gant* était le symbole de l'autorité, et la paire de *gants* que l'on bénissait à Reims, dans la cérémonie du sacre, exprimait que le roi tenait son autorité de Dieu et devait l'exercer religieusement.

— Modes. Les anciens ont connu l'usage des *gants* pour préserver les mains du froid. *Gant* est un mot d'origine germanique, venu dans notre langue par les Francs, comme *guet*, *garde*, *gaine*, etc. « Au moment de sa consécration, il déposa sur le pavé, à terre, l'enveloppe des mains, que les Francs appellent *wantos.* » Cette phrase est tirée de la *Vie de saint Colomban*, par Jonas, qui avait été son disciple. C'était une coutume religieuse des Gallo-Romains devenus chrétiens, quand ils entraient dans les ordres sacrés, de se dépouiller de tout objet de luxe paraissant incompatible avec la sévérité du sacerdoce; alors on renonçait à porter des *gants*. Les premiers Gaulois qui avaient embrassé la prêtrise, à quelque degré de la hiérarchie ecclésiastique que ce fût, avaient adopté et fait prévaloir cet usage, en mémoire de la simplicité du costume de Jésus-Christ et des apôtres. Cela ne dura pas longtemps; mais il en fut ainsi dans les premiers siècles de l'établissement des Francs dans les Gaules. On lit dans la *Vie de Béthaire*, un des premiers évêques de Chartres : « Une des difficultés des barbares est de renoncer à l'usage de couvrir de *gants* leurs mains vouées aux services sacrés : *Unus e barbaris* (*id est Francis*) *usus est abstrahere a sanctis manibus chirothecas* (mot latin tiré du grec χείρ, main, et θήκη, boîte, enveloppe), *quod vulgo* wantos *vocant.* » Le cérémonial ne permettait pas de rester ganté en présence d'un supérieur ou en entrant dans un lieu qui imposait le respect. Les légendes du moyen âge menaçaient de la vengeance divine quiconque n'ôtait pas ses *gants* dans une église. On lit, dans la *Vie de sainte Vaubourg*, publiée par les bollandistes, qu'un clerc étant entré dans une église sans ôter ses *gants*, ils restèrent attachés à sa peau, et il n'obtint d'en être délivré qu'après quinze jours de prières. Il était défendu aux juges royaux de porter des *gants* dans l'exercice de leurs fonctions. Au XVIIe et au XVIIIe siècle, on devait se déganter en entrant dans la petite et dans la grande écurie du roi. Si l'on manquait à cette formalité, on s'exposait aux insultes des pages et des palefreniers. On appelait encore *gants* une redevance féodale, qui se payait quelquefois en nature. On voit, dans une charte d'un évêque d'Amiens, qu'à chaque vente de maison ou de terre, il avait une paire de *gants;* mais, le plus souvent, cette redevance se payait en argent, et correspondait, dit M. Guérard (*Prolégomènes du cartulaire de Saint-Père*), à ce que nous appelons les *épingles.* Ce droit seigneurial existait encore au XVIIIe siècle, et s'appelait ventes et *gants.* D'après la coutume de Châteauneuf, les *gants* appartenaient au sergent ou huissier.

Les habitants des pays froids ont dû pratiquer l'usage des *gants* depuis un temps immémorial, ou tout au mois depuis le temps où ils ont songé à se garantir des rigueurs de leur climat en se couvrant de la peau des bêtes. Même dans les pays tempérés, comme l'Italie, la coutume en est fort ancienne; car on trouve dans des bas-reliefs romains des figures ayant des *gants* aux mains, ou les portant attachés au côté, à peu près comme font les cantonniers de nos jours. Il est vrai que ces *gants* sont loin d'avoir l'élégance des nôtres, et qu'ils ressemblent beaucoup à ceux que portent en hiver les paysans ou les charretiers, c'est-à-dire que c'est une sorte de sac dans lequel la main est fourrée, tenant tous les doigts réunis et ne laissant que le pouce isolé, ce qu'on pourrait appeler, avec assez de raison, un soulier pour main. Au moyen âge, ces mitoufles étaient communes; mais le véritable *gant* lui-même était connu. Seulement il était couvert, sur tout le dessus de la main, de plaques ou de mailles de fer, et c'était plutôt une pièce d'armure qu'un objet d'habillement. Quand on se fut débarrassé des lourdes armures pour ne conserver que la cuirasse, le hausse-col ou la cotte de mailles sous des vêtements de laine, de soie ou de velours, on abandonna de même le gantelet ou *gant* de fer, et l'on conserva le *gant* de peau forte avec sa manchette de cuir. C'était encore là une pièce de l'habillement militaire, et non un objet de toilette. Sous Louis XIV, les grandes dames portent mitaines, et le *gant* semble n'être encore pour les hommes qu'une tenue d'ordonnance ou de campagne. Sous Louis XV et Louis XVI, époque de luxe et de rubans, on a la vanité des belles mains; aussi se garde-t-on bien de les cacher. La mode des *gants* et des mitaines, Dieu sait quelles mitaines et quels *gants!* reparaît sous le Directoire, tout au moins pour les dames, et, sous l'Empire, on se gante dans toutes les cérémonies. Depuis, l'usage ne s'en est pas affaibli un seul instant, bien au contraire. Aujourd'hui, la confection des *gants* a atteint un chiffre très-respectable.

Il s'en fabrique en fil, en coton, en soie et en peau. Ceux de fil, de coton et de soie sont fabriqués à la mécanique, comme toute la bonneterie. Seule la confection des *gants* de peau constitue un métier spécial. Pour ces derniers, on emploie des peaux passées en mégie et préparées à l'huile : peaux de chevreau, peaux de rat, de mouton, de chien, etc. Ceux en peau de chevreau et en peau de rat sont très-souples, fins et solides, par conséquent très-estimés; cependant ces derniers sont rares. On imite la peau de chevreau avec celle de mouton, préparée à cet effet, mais qu'il est encore assez facile de reconnaître à son grain, et qu'il est d'autant plus utile de reconnaître qu'elle ne présente aucune solidité, n'ayant conservé que la partie la plus faible de cette peau, déjà si mauvaise, c'est-à-dire l'épiderme, qui se déchire très-facilement et sèche beaucoup et très-vite.

Le gantier achète les peaux préparées; il lui reste à les façonner. La première façon consiste à les parer avec la lunette du corroyeur. Ce qu'on appelle *parer*, mot usité dans presque tous les métiers où l'on travaille le cuir, c'est enlever toute la partie charnue qui est jointe à l'épiderme et au derme, et qui se compose de filaments relativement peu serrés. Cette partie de la peau est, en général, la moins solide et la plus épaisse; aussi, en l'enlevant, ne fait-on presque rien perdre de la solidité à la peau, tout en lui donnant plus d'élasticité et de finesse. Pourtant, quand il s'agit de la peau de mouton, c'est tout autre chose. Cette peau étant très-faible, sans consistance, si on la pare, elle devient beaucoup plus faible encore, parce que le peu de solidité qu'elle a tient à son épaisseur, et, en diminuant cette épaisseur, on diminue aussi sa solidité. Qu'on imagine un fin tissu de fil, serré, doublé de deux tissus de mousseline, cela représentera la peau de chevreau; et si l'on veut représenter la peau de mouton, qu'on imagine une mousseline moyenne, doublée de trois autres mousselines grossières : on comprendra ainsi quelle différence ces deux sortes de peaux peuvent présenter à l'usage.

Quand le gantier a paré ses peaux, il les humecte, en les brossant à l'envers avec une brosse de crin mouillée; puis il les replie en deux, les unit, les aplatit et les met en tas pour que l'humidité les pénètre. Quand elles sont encore suffisamment humides, il les déborde, c'est-à-dire qu'il les étend et qu'il en ouvre et étire les bords, toujours un peu plissés. Pour les étendre et les ouvrir, il les étire avec les mains, les tend et les fait passer plusieurs fois, ainsi tendues, sur le bord de la table ou de la plaque de marbre qui y est appliquée. Quand la peau est débordée, il la dépèce, c'est-à-dire qu'il la coupe en deux morceaux qu'on nomme *étavillons.* Il choisit dans la même peau les deux morceaux qui doivent faire les deux pouces d'une même paire, puis il replace en tas les deux étavillons, posés l'un sur l'autre. Avant d'être dépecés de nouveau, avant qu'on les découpe en mains et en doigts, ces étavillons reçoivent une nouvelle façon : on les dole. Pour les doler, on les étend sur une plaque de marbre, puis on les passe au couteau à doler. Ce couteau, dont la lame est effilée et s'arrondit sur le bord, pare de nouveau la peau, mais en l'étendant autant que le permet son élasticité et en resserrant son grain, comprimée qu'elle est entre le marbre et l'acier poli du couteau. Quand la peau est dolée, on choisit deux morceaux d'une qualité semblable, on les humecte avec de la salive, et on les applique l'un sur l'autre, épiderme contre épiderme, de façon qu'ils restent adhérents; puis on pose le patron sur l'un d'eux, et l'on découpe la main et les doigts; les deux mains sont ainsi découpées ensemble. Une main se coupe d'un seul morceau, présentant dix doigts et une échancrure ronde pour le pouce, semblable à l'emmanchure d'un corsage. On replie, pour coudre le *gant*, les cinq doigts sur les cinq autres; la pliure se trouve du côté du pouce, et la couture du côté du petit doigt. Mais cette main, ainsi coupée, serait insuffisante : on coupe dans les morceaux de qualité inférieure les fourchettes et les carreaux. Les fourchettes, ainsi nommées à cause de leur forme, sont au nombre de trois par main, et sont placées entre les doigts; les carreaux sont les petits losanges qui sont attachés à l'angle des fourchettes, formant l'articulation des doigts et de la main. Quand les divers morceaux qui composent le *gant* sont ainsi coupés, on les donne aux ouvrières, qui les cousent; puis les *gants* cousus sont rendus à un ouvrier gantier, le dresseur, qui leur donne la dernière façon et les met pour ainsi dire en forme. Cet ouvrier passe dans chaque doigt une baguette ou faisceau en bois poli et savonné pour le rendre plus glissant; il tourne le doigt du *gant* sur cette baguette, afin de l'étirer une dernière fois, d'aplatir les coutures et de lui donner une forme élégante; puis il place cette baguette sur un autre outil, qui se nomme *demoiselle* et qui se compose de cinq ou six boules, très-déprimées à chaque pôle fixées l'une sur l'autre et formant un cône; un trou traverse toutes ces boules au milieu; c'est dans ce trou qu'on place le bas de la baguette, et l'on fait descendre, autant qu'on le peut, le *gant* de boule en boule, commençant par la plus petite, afin d'élargir le poignet. Cette dernière opération faite, on aplatit et l'on étend soigneusement les *gants*, qui sont alors prêts à être mis en vente.

Les *gants* coupés sont ainsi appelés parce qu'ils se font avec des fragments taillés, puis assemblés et cousus. Les *gants* de peau sont ceux dont la consommation est la plus considérable. On les désigne ordinairement par le nom de l'espèce de peau qui a servi à les confectionner; mais il est à remarquer que plusieurs de ces dénominations sont inexactes. C'est ainsi, par exemple, que les *gants* dits *de daim* et *de castor* sont faits avec des peaux d'agneau ou de chevreau très-fortes; seulement, les peaux employées pour les premiers sont mégissées, tandis que celles des seconds sont chamoisées. Les *gants* glacés sont des *gants* d'agneau ou de chevreau auxquels on donne le lustre qui les caractérise en les trempant dans un mélange de jaunes d'œufs, d'huile d'olive, d'eau et d'esprit-de-vin. Les *gants* fournis sont faits avec des peaux auxquelles on a conservé le poil de l'animal. Les *gants* dits *de Suède*, ainsi appelés du pays d'où on les tirait autrefois, se font avec des peaux de mouton ou de chevreau, dont on a retourné la chair en dehors, et que l'on aromatise avec quelques gouttes d'eau de Randers. Les *gants* d'ambre, de jasmin, de fleurs d'oranger, etc., sont des *gants* ordinaires parfumés avec ces substances. Les *gants* Jouvin sont aussi des *gants* ordinaires, dans lesquels le pouce fait corps avec le reste de la main, au lieu d'avoir été taillé à part, comme c'était anciennement l'usage; on les appelle ainsi du nom d'un gantier parisien qui a imaginé cette disposition. Les *gants* de tissus se fabriquent comme les *gants* de peau, sauf la matière, qui est une étoffe de soie ou de laine.

Gant et l'éventail (LE), comédie en trois actes, de Bayard et de Th. Sauvage (Vaudeville, 1846). Cette jolie pièce a pour canevas l'ingénieux manége de deux amoureux qui correspondent secrètement à l'aide d'une manœuvre convenue du gant et de l'éventail. Toutes les paroles qu'Edgar prononce en agitant son gant sont pour la comtesse Mathilde, et elles ont, ainsi coupées du reste de la conversation, un sens particulier; il en est de même de ce que dit la comtesse en déployant son éventail. Ces précautions sont prises par les deux amoureux, parce qu'ils ne peuvent se voir qu'en présence de la princesse Amélie, aussi jalouse que prude, et récemment sortie du couvent avec sa compagne, la comtesse, pour prendre possession du trône, dans une petite principauté allemande. D'un côté, la princesse aime Edgar, et, d'un autre, les envieux du favori voudraient bien le faire tomber, en pénétrant le secret de son amour pour une autre que pour sa souveraine; mais toujours, à l'aide du manége convenu, Mathilde lui fait éviter les piéges qu'on lui tend. La princesse finit par abandonner le projet qu'elle nourrissait d'épouser Edgar, et s'unit au prince de Hambourg, ce qui permet à Edgar, enfin libre, d'épouser son ingénieuse complice. La pièce a été créée par Mmes Albert, Doche et Ozy, un joli brelan de dames.

GANTE s. f. (gan-te). Techn. Faux bord de bois, ajouté à une chaudière de cuivre dans une brasserie.

— Ornith. Cigogne. ‖ Vieux mot.

GANTÉ, ÉE (gan-té) part. passé du v. Ganter. Qui est couvert d'un gant, en parlant de la main : *Avoir une main* GANTÉE. *Le nez n'avait point été fait pour porter des lunettes, ni les mains pour être* GANTÉES. (Volt.) ‖ Qui a les mains couvertes de gants : *Une personne élégamment* GANTÉE. *Nulle personne ne doit danser sans être* GANTÉE. (Boitard.)

GANTEAUME (Honoré-Joseph-Antonin, comte), vice-amiral, pair de France, né à La Ciotat (Bouches-du-Rhône) en 1755, mort à Aubagne, près de Marseille, en 1818. Le jeune Ganteaume débuta dans la marine du commerce. Il s'embarqua, à l'âge de quatorze ans, sur un bâtiment marchand commandé par son père. De 1769 à 1777, il fit, sur divers bâtiments, cinq campagnes dans le Levant et deux dans les Antilles. En 1781, il entra dans la marine de l'Etat en qualité de lieutenant de frégate auxiliaire, au début de la guerre d'Amérique, et prit le commandement du *Marlborough*, faisant partie d'un convoi que conduisait l'escadre du bailli de Suffren dans les Indes orientales; puis il s'embarqua sur les frégates la *Surveillante* et l'*Apollon*, et, de 1781 à 1785, assista à tous les combats qui illustrèrent la marine française dans ces mers. De retour en France, il s'embarqua sur le *Maréchal-de-Ségur*, vaisseau de la Compagnie des Indes, qu'il conduisit en Chine; puis il fit encore successivement deux campagnes dans les Indes orientales. En 1793, Ganteaume, après avoir subi une courte captivité en Angleterre, rentra dans la marine en qualité de lieutenant de vaisseau. L'année suivante, il fut nommé capitaine de vaisseau et promu au commandement du *Trente-et-un-Mai*, avec lequel il ne put rallier Villaret-Joyeuse que le 11 prairial, de sorte qu'il n'assista seulement qu'au dernier des trois combats livrés par cet amiral à l'amiral Howe. Ganteaume se ménagea si peu en cette occasion qu'il reçut trois graves blessures. Il n'en continua pas moins de commander son vaisseau, avec lequel il recueillit, lors de la croisière dite *du grand hiver*, l'équipage du *Scipion.* En 1795, le *Trente-et-un-Mai*, devenu le *Républicain*, rallia l'escadre du vice-amiral Martin, et participa au combat qu'elle livra, devant Fréjus, à la flotte d'Hotham. L'année suivante (1796), Ganteaume réussit à faire entrer dans le port de Brest, malgré les croisières anglaises, un convoi de navires et de munitions. Lors de l'expédition d'Egypte, en 1798, il s'embarqua sur le vaisseau l'*Orient*, comme chef d'état-major de l'armée navale de l'amiral Brueys. Blessé au combat d'Aboukir, il échappa comme par miracle au désastre de l'*Orient.* Après la destruction de la flotte, le général en chef de l'expédition d'Egypte demanda et obtint pour Ganteaume le grade de contre-amiral, et lui confia le commandement en chef de la direction des forces navales employées sur le Nil et sur les côtes d'Egypte. Ganteaume suivit, en conséquence, toutes les opérations de l'armée de terre, assista aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, ainsi qu'au combat de Gazza et à l'attaque du fort d'Aboukir. Lorsque Bonaparte forma le projet de revenir en France, il confia à Ganteaume le soin de préparer les bâtiments qui devaient l'y ramener. Deux frégates, le *Muiron* et le *Carrère*, l'aviso la *Revanche*, ainsi qu'une tartane, furent disposés à cet effet, et, le 22 août 1799, Bonaparte et son état-major s'embarquèrent à Alexandrie sur le *Muiron*, à bord duquel Ganteaume avait porté son pavillon. La traversée fut heureuse. La petite division mouilla dans la rade de Fréjus le 2 octobre suivant, et débarqua immédiatement (1799). D'après le témoignage de Bourrienne, Ganteaume, pendant la traversée, se montrait fort inquiet des conséquences possibles de cette aventure; mais, après le succès du 18 brumaire, il fut nommé conseiller d'Etat, et s'enorgueillit d'avoir porté, sur le *Muiron*, César et sa fortune. Il fit alors graver sur ses têtes de lettres une vignette allégorique, avec cette légende : *Nous gouvernions sous son étoile.* Après avoir ramené Bonaparte en France, le contre-amiral Ganteaume fut chargé d'aller porter du secours à l'armée d'Egypte. Il appareilla de Brest avec une escadre de sept vaisseaux et deux frégates, à bord de laquelle avaient pris passage 5,000 hommes de troupes; mais, après avoir franchi heureusement le détroit de Gilbratar, Ganteaume passa six mois à courir la Méditerranée pour éviter la flotte anglaise, se réfugia à Toulon, fit trois sorties, dans l'une desquelles il toucha la côte d'Alexandrie sans opérer de débarquement, et rentra enfin à Toulon sans avoir rempli le but de l'expédition, mais non pas sans s'être emparé de quatre bâtiments anglais, au nombre desquels était un vaisseau de 74 canons, nommé le *Swiftsure*, et une frégate de 38 canons, le *Succès.* Plus heureux dans une mission analogue, à Saint-Domingue, il ravitailla la colonie, et en revint après une brillante et rapide campagne. En 1802, Ganteaume, qui avait déjà été nommé, en 1800, membre du conseil d'Etat et président de la section de marine, par le premier consul, fut nommé préfet maritime à Toulon. En 1804, lors de la proclamation de l'Empire, il fut fait vice-amiral, comte et commandant de l'armée navale de Brest. En 1805, après la mort de Latouche-Tréville, l'empereur songea un moment à charger Ganteaume de jeter 18,000 hommes en Irlande, puis il lui commanda de partir pour les Antilles, d'y débarquer des renforts et d'en revenir avec Missiessy et Villeneuve. Malheureusement, contrarié par les vents, il ne partit qu'un mois après Missiessy, et, ayant rencontré la flotte de l'amiral anglais Cornwallis, il revint à Brest, où il fut étroitement bloqué. Après le combat du Fenol, Ganteaume devait livrer bataille pour se joindre à Villeneuve. L'inconcevable détermination que prit ce dernier de se réfugier à Cadix empêcha l'exécution de ce plan. En 1808, le vice-amiral Ganteaume fut chargé d'aller, avec les deux escadres de Toulon et de Rochefort, ravitailler Corfou, bloqué par les Anglais. Il appareilla de Toulon dans les premiers jours de février, parvint à faire entrer dans Corfou le grand convoi qu'il escortait, et rentra au mois d'avril, ramenant avec lui la frégate anglaise la *Proserpine*, dont une des divisions de son armée s'était emparée. Au mois de juin 1808, le vice-amiral Ganteaume fut nommé inspecteur général des côtes de l'Océan. Le dernier commandement qu'il exerça fut celui de l'armée navale réunie sur la rade de Toulon de 1809 à 1810. A partir de cette époque, de fréquentes attaques de goutte le tinrent éloigné du service de la mer. En 1810, il entra comme conseiller d'Etat au conseil d'amirauté établi près du ministre de la marine. Il était en Provence lors des événements de 1814, et ce fut de là qu'il envoya son adhésion au nouvel ordre de choses, lorsqu'il eut connaissance de l'acte du sénat qui prononçait la déchéance de Bonaparte et le rappel des Bourbons au trône. Pendant les Cent-Jours, il se tint à l'écart. Aussitôt après Waterloo, il se hâta d'arborer le pavillon blanc à Toulon, acte qu'il faillit payer de sa vie. Louis XVIII, à peine réinstallé, nomma Ganteaume, en récompense de son dévouement empressé, membre de la Chambre des pairs, et, peu de temps

après, au mois de décembre 1815, commandeur de l'ordre de Saint-Louis et inspecteur général des classes. Peu après, souffrant de plus en plus de sa goutte, l'amiral Ganteaume se retira à sa terre de La Pauline, près Aubagne (Bouches-du-Rhône), où il mourut.

GANTÉINE s. f. (gan-té-i-ne — rad. *gant*). Préparation employée pour le nettoyage des gants de peau, et qui se compose de : savon en poudre, 150 gr.; eau de Javelle, 165 gr.; alcali volatil, 10 gr., eau pure, 155 gr. : *On imprègne de* GANTÉINE *un morceau de flanelle dont on frotte les gants jusqu'à ce que les taches soient enlevées.*

GANTELÉ, ÉE adj. (gan-te-lé — rad. *gantelet*). Couvert d'un gantelet : *Une main* GANTELÉE. ‖ Qui a les mains couvertes de gantelets : *Les chevaliers étaient* GANTELÉS. *Cuirassés de fer,* GANTELÉS *de fer, ils portaient jambards de fer, cuissards de fer, boucliers de fer.* (E. Sue.)

GANTELÉE s. f. (gan-te-lé — rad. *gant*). Bot. Nom vulgaire de quelques campanules, de l'ancolie et de la digitale pourprée.

GANTELET s. m. (gan-te-lè — rad. *gant*). Art milit. Pièce de l'armure en forme de gant, qui couvrait la main : *Un* GANTELET *de fer. Montfort porta à Cressy, sur son* GANTELET, *un coup si violent et si rude, que l'épée du barbare tomba de sa main engourdie.* (Viennet.)

. . . . Elle osa, la rebelle,
Lever, pour se défendre, en lionne qu'elle est,
Ses deux petits poings nus contre mon *gantelet.*
C. DELAVIGNE.

‖ *Gantelet de mailles*, Ouvrage en tréfil, qui protégeait les mains.

— *Prêter le gantelet*, Accepter un défi. ‖ Vieille loc.

— Chir. Bandage qui couvre la main et chacun des doigts isolément.

— Techn. Morceau de cuir avec lequel les relieurs fouettent les livres, lorsqu'ils les ont cousus. ‖ Morceau de cuir dont les chapeliers, les cordonniers, les bourreliers se couvrent la paume de la main.

— **Encycl.** Les *gantelets* varièrent de forme suivant les époques. Au XIIIe siècle, ils étaient produits par le prolongement des manches du haubert, et ressemblaient à un petit sac divisé en deux parties, l'une pour le pouce, l'autre pour le reste de la main. Au XIVe siècle et au commencement du XVe, ils étaient de véritables gants, à doigts séparés, faits de toile ou de peau et recouverts d'écailles d'acier. Vers 1430, on commença à ne plus séparer les doigts, et cet usage, qui devint peu à peu général, ne disparut que vers le milieu du siècle suivant, où l'invention du pistolet fit revivre l'ancienne mode.

GANTELINE s. f. (gan-te-li-ne — rad. *gontelee*). Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTER v. a. ou tr. (gan-té — rad. *gant*). Couvrir d'un gant, en parlant de la main : *Il n'est pas malaisé de* GANTER *des mains aussi fines. Les mains grosses et courtes sont difficiles à* GANTER. ‖ Mettre à sa main, en parlant d'un gant : *Je* GANTE *de plus petits gants que cela. J'ai une assez belle main, je* GANTE *le sept et demi.* (Cogniard.) ‖ Convenir à la main de, être juste à la main de, en parlant d'un gant : *Ces gants ne me* GANTENT *pas.*

— Fig. et fam. Convenir à, Faire l'affaire de : *Elle vient tomber comme le mistral chez un parfumeur dont le grand benêt de fils la* GANTERAIT *fort bien.* (Ph. Busoni.)

Se ganter v. pr. Aller à la main, en parlant d'un gant : *Les gants en soie* SE GANTENT *malaisément.*

— Mettre ses gants : SE GANTER *pour aller au bal.*

— Par ext. *Se ganter de*, Se dit de la main qui perd sa couleur naturelle pour se couvrir d'une teinte foncée : *Votre nez se cardinalise, vos mains* SE GANTENT *de hâle, vous vous évaporez en sueur.* (Th. Gaut.)

— **Antonymes.** Déganter.

GANTERIE s. f. (gan-te-rî — rad. *gant*). Art du gantier : *Connaître la* GANTERIE. *La* GANTERIE *de France l'emporte, en général, sur celle des autres pays.* (Rat.) *Le travail de la* GANTERIE *demande une propreté extrême.* (J. Simon.) ‖ Fabrique de gants : *Etablir une* GANTERIE. ‖ Commerce des gants : *La* GANTERIE *de luxe est en souffrance.*

GANTHEAUME (baie), baie de l'Australie, formée sur la côte occidentale par l'océan Indien, au S. de la baie des Chiens-Marins, par 28° de latit. S., et 111° 30′ de longit. E.

GANTIER, IÈRE s. (gan-tié, iè-re — rad. *gant*). Ouvrier, ouvrière qui confectionne des gants; marchand ou marchande de gants : *On sait à quel point le bon Yorick, inconnu, inquiet, perdu dans le grand tumulte de la vie parisienne, fut ravi de trouver accueil chez une aimable et complaisante* GANTIÈRE. (Gér. de Nerval.)

— Adjectiv. : *Ouvrier* GANTIER. *Marchand* GANTIER.

GANTILLIER ou **GANTILIER** s. m. (gan-ti-lié). Bot. Syn. de GANTELÉE.

GANTNER (Johann), né dans une ancienne famille patricienne de Coire, vers 1535. Il fut consacré après des études théologiques assez complètes en 1558, et remplit pendant huit ans les fonctions de pasteur dans des villages de l'Engadine. En 1566, quand la peste enleva pour la seconde fois à la ville de Coire ses deux pasteurs, Fabricius et Gallicius, Gantner fut choisi par le synode pour succéder au dernier, en même temps qu'un Zurichois, Tobie Gœtz, pour remplacer Fabricius. Après quelques années de paisible ministère, Gantner attira sur lui l'attention et l'animadversion de presque tout le clergé par sa conduite dans le procès fait aux anabaptistes de Coire. Tandis que Tobie Gœtz les poursuivait sans merci et reprochait toujours au magistrat d'être trop faible ou trop clément, Gantner, le premier dans le clergé de son pays, soutint hautement cette thèse, alors paradoxale et impie, que le magistrat n'a pas le droit de punir les hérétiques, ni par le glaive, ni par la prison, ni par l'exil. Pendant plusieurs années, seul avec un ou deux autres de ses collègues, Gantner défendit courageusement le « droit de l'hérétique, » c'est-à-dire la liberté de conscience. En juin 1571, le synode de Coire se rassembla pour décider sur cette question. Gantner fut condamné, destitué et menacé de l'exil s'il ne se soumettait. On lui arracha sa signature, mais aussitôt après l'avoir donnée, à la prière de ses amis, il la désavoua et pendant tout le reste de sa vie maintint invariablement, au grand scandale du clergé, cette opinion : que l'on ne doit violenter la foi de personne. Condamné à l'exil, mais appuyé par une très-grande partie de la population, il résista jusqu'au bout et triompha même de son fougueux adversaire Tobie Gœtz, qui à son tour fut destitué. Gantner se vit ensuite impliqué dans les démêlés des Grisons, et, après quelques années de ministère dans le val Saint-Pierre et dans quelques paroisses obscures, on ne sait ce qu'il devint. Les curieux débats du synode de Coire, qui, en 1571, érigeait contre Gantner la persécution en dogme, nous ont été conservés par Porta, dans son *Histoire de la Réformation en Rhétie;* par Schellhorn, dans sa dissertation sur Minus Celsus de Sienne, et par Breitinger, dans le *Musée helvétique* (parties XVI et XVII). Ajoutons que, d'après un registre manuscrit des archives de Coire, Gantner aurait été rappelé de Mayenfeld à Coire et y aurait de nouveau exercé les fonctions pastorales, de 1595 à 1605.

GANTOIS, OISE s. et adj. (gan-toi, oi-ze). Géogr. Habitant de Gand; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GANTOIS. *La population* GANTOISE.

GANTRELE (Joseph), savant belge, né en 1809, à Echternach (duché de Luxembourg). Il prit, à l'âge de vingt ans, les grades de docteur en philosophie et de docteur ès lettres à l'université de Liége. Peu après il fut nommé professeur d'histoire et de langues orientales à l'université de Gand, et, s'étant fait naturaliser belge en 1839, il put accepter, en 1854, le poste d'inspecteur de l'enseignement secondaire en Belgique. Parmi ses ouvrages, nous citerons une étude sur le *Mérite comparatif de Théocrite et de Virgile*, qui fut couronnée en 1828 par l'Académie de Gand; un *Manuel d'histoire générale* (1834-1838); un très-intéressant mémoire sur la *Part de la Flandre dans la conquête de l'Angleterre* (1840), qui fut également couronné par l'université de Gand; enfin de nombreux essais ou articles qui ont paru dans les *Nouvelles Annales de la ville de Gand.*

GANTUM, nom latin de GAND.

GANUS s. m. (ga-nuss). Mamm. Nom donné par quelques auteurs à l'hyène. ‖ On a dit aussi GANNUS.

GANYMÈDE s. m. (ga-ni-mè-de — nom mythol.). Mignon, infâme complaisant.

— Astron. Autre nom du Verseau, constellation zodiacale.

— Alchim. Soufre sublimé.

— Zool. Genre d'échinodermes fossiles, de la famille des crinoïdes.

GANYMÈDE, prince troyen d'une beauté merveilleuse, fils de Tros et de la nymphe Callirhoé. Il fut enlevé par l'aigle de Jupiter et transporté dans l'Olympe, pour y remplacer Hébé comme échanson des dieux. Ganymède devint le favori de Jupiter et, en récompense de ses services, il fut placé sous le nom de *Verseau* dans le zodiaque.

Le rapt de Ganymède rappelle un curieux épisode de la mythologie indienne. Dans le *Vaschkala*, un des oupanischads du *Rigvêda*, nous voyons Indra enlever lui-même, avec la rapidité de l'oiseau de proie et sous la figure d'un homme armé, le jeune Médhatithi, l'emportant à travers les mondes et les cieux, et se manifester à lui dans toute sa sublimité, tandis que ce favori des dieux est encore tremblant d'effroi à la suite de cet enlèvement et de ce vol rapide. Le premier, Weber a signalé là le type du Ganymède grec.

— Iconogr. Le musée du Vatican possède une charmante statue de Ganymède qui fut découverte dans des fouilles faites à Ostie, en 1800; elle porte gravé sur un tronc d'arbre le nom de son auteur : *Phœdimos*, artiste sur lequel les auteurs anciens ne nous fournissent aucun renseignement. L'échanson de l'Olympe a le visage gracieux, les formes pleines de souplesse et d'élégance; l'heureux arrangement de la chlamyde, l'aimable expression du visage et la bonne exécution de la chevelure dénotent un ciseau habile. On voit au même musée d'autres statues de Ganymède ayant près de lui l'aigle de Jupiter : une des meilleures est celle qui nous montre ce jeune homme coiffé du bonnet phrygien. Des figures analogues se voient dans divers autres musées, notamment dans la galerie des Offices, à Florence, et au musée des Studj, à Naples. Parmi les peintures antiques, découvertes à Pompéi et recueillies dans le musée des Studj, se trouve une composition dont le sujet est Ganymède et l'Amour conduisant l'aigle.

Les modernes ont souvent représenté l'*Enlèvement de Ganymède :* Nous avons décrit sous ce titre (v. ENLÈVEMENT) les compositions capitales dues à Michel-Ange, au Titien, au Corrége, à Le Sueur, etc. Nous citerons encore sur le même sujet un tableau de Carle Vanloo, qui appartient au musée de Toulouse, une estampe de C. Bos, une autre de Jean Miel. Giulio Bonasone a gravé un Ganymède assis à terre près de l'aigle de Jupiter. Un tableau de G. Cagnacci, qui est au musée des Offices, nous montre Ganymède donnant à boire à Jupiter. Un sculpteur contemporain, M. Raymond Barthélemy, a exposé au salon de 1869 un groupe en marbre représentant Ganymède debout, coiffé du bonnet phrygien, accoudé sur l'aigle qui le contemple et tenant une coupe à la main : ce groupe a valu une médaille à son auteur.

Ganymède, statue antique en marbre de Carrare, au Vatican. Le jeune fils de Tros est ici dans sa première enfance; c'est au moment où il joue dans les champs avec des lézards et une tortue, que l'aigle de Jupiter, ou peut-être ce dieu lui-même sous la forme du roi des airs, le saisit, et, les ailes déployées, est sur le point de l'enlever et de le transporter dans l'Olympe. L'aigle semble jouer avec le bel enfant; de son bec il dérange les boucles touffues de sa chevelure, qui retombent avec grâce sur ses épaules. Le petit Ganymède ne craint déjà plus l'oiseau de Jupiter, il abandonne les lézards et la tortue qui lui servaient de jouets, presse sa tête contre celle de l'aigle et saisit son aile puissante comme s'il voulait s'en envelopper. « Il est probable, dit le comte de Clarac, que ce n'est pas sans intention que dans ce groupe l'aigle est placé sur un rocher. Ce doit être en partie pour racheter la différence de grandeur entre Ganymède et l'aigle. » Il est à regretter que cette gracieuse composition ait été si mutilée; mais ce qui en restait suffisait pour motiver les restaurations intelligentes dont elle a été l'objet « et, dit Winckelmann, tel qu'il est, ce groupe si bien composé, d'un dessin très-pur et d'une exécution supérieure encore, est un des plus précieux restes de l'art grec. » Le *Ganymède* est placé au Vatican, dans la salle des *Miscellanee* ou monuments divers.

GANYMÈDE, général égyptien, qui vivait dans la seconde moitié du Ier siècle avant notre ère. Il était eunuque et gouverneur d'Arsinoé, la plus jeune fille de Ptolémée Aulète, lorsque, en 48, César arriva en Egypte, où il poursuivait Pompée. Ganymède quitta Alexandrie avec la jeune princesse, rejoignit avec elle l'armée égyptienne, dont il prit le commandement après la mort d'Achillas, montra beaucoup d'habileté dans les opérations militaires qu'il dirigea contre César, lui coupa ses communications avec sa flotte, le tint assiégé quelque temps dans le quartier supérieur d'Alexandrie et remporta des avantages dans deux engagements avec les Romains.

GAON s. m. (ga-on). Hist. relig. Membre d'une secte de docteurs juifs au VIe siècle.

GAOUR s. m. (ga-our). Mamm. V. GOUR.

GAOURI, déesse de l'abondance chez les Indous. Les fêtes qu'on célèbre en son honneur à Odeipour offrent plusieurs points de ressemblance avec celles que les anciens Grecs célébraient en l'honneur de Cérès.

GAOUTAMA, nom du fondateur du bouddhisme. V. BOUDDHA et GOTAMA.

GAP, en latin *Vapincum*, ville de France (Hautes-Alpes), ch.-l. de départ., sur la Luye, entre les coteaux de Puymoure et de Saint-Meins, par 44° 33′ de lat. et 3° 44′ de long. E., à 672 kilom. S.-E. de Paris; pop. aggl., 5,605 hab. — pop. tot., 8,165 hab. L'arrond. comprend 14 cant., 126 comm. et 64,064 hab. Evêché suffragant d'Aix, grand séminaire. Tribunal de 1re instance; collége communal; école normale d'instituteurs, bibliothèque. Peignage des laines communes; fabrique de cadis, tissage de soie et de coton, sciage et polissage des marbres, sciage de bois; fabriques d'instruments aratoires, brosseries, tanneries, poteries. Commerce de bestiaux, cuirs, laines, suifs.

La ville de Gap est située à 800 mètres au-dessus du niveau de la mer, sur la rive droite du torrent de Luye, entre de hautes montagnes, et à une distance presque égale de Lyon, de Genève, de Turin, d'Avignon et de Marseille. Le plus important des édifices de Gap était la cathédrale, aujourd'hui complétement démolie. Elle était dominée par un clocher hexagonal à fenêtres romanes. Une des chapelles renfermait le mausolée du connétable de Lesdiguières, apporté du château de Lesdiguières et déposé actuellement à la préfecture. Le sarcophage est en marbre noir. Les bas-reliefs, qui retracent les principaux exploits de Lesdiguières, sont en albâtre. Lesdiguières est représenté avec son armure, couché et appuyé sur le coude. Ce beau mausolée est l'œuvre de Jacob Richier, sculpteur du XVIe siècle. Les autres édifices de Gap sont : le palais de justice, l'hôtel de ville, l'évêché, les casernes, l'usine à gaz, le théâtre, etc. La ville est entourée de beaux boulevards; les deux principales places sont ornées de fontaines monumentales. La citerne, construite en 1832, sur la place Saint-Etienne, peut contenir plus de 200,000 litres d'eau.

Après avoir été une cité gallo-romaine, Gap appartint successivement aux rois d'Arles et de Bourgogne, aux empereurs d'Allemagne, aux comtes de Provence, et enfin à la France. Au XIIe siècle, les évêques de Gap, qui eurent de fréquentes querelles avec la population de la ville, possédaient treize châteaux. Gap eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de religion. Maître de la ville, en 1574, Lesdiguières y domina pendant trois ans, persécutant les catholiques et détruisant plusieurs monuments. Ce même Lesdiguières reconstruisit la citadelle qui dominait la ville au N.-O. et qui devint, sous Henri IV, une place de sûreté pour les protestants. En 1630, la peste enleva à Gap 3,000 habitants sur 5,000. La révocation de l'édit de Nantes acheva la dépopulation de cette petite ville, qui n'a jamais pu recouvrer son ancien état de prospérité. Il est question de percer la montagne de Gap au moyen d'un tunnel de 3,600 mètres, où l'on ménagerait deux voies, l'une pour le canal de dérivation des eaux du Drac supérieur, l'autre pour la route, souvent interceptée par les neiges.

GAPENÇAIS (le), en latin *Vapincensis Ager*, ancien pays de France dans le haut Dauphiné, ayant le titre de comté, entre le Grésivaudan au N., l'Embrunois à l'E., la Provence au S., le Diois et les Barronies à l'O. 44 kilom. sur 28. Ch.-l. Gap. Chorges, Aspres-les-Veynes, Serres, Vesnes, Tallard en étaient les localités les plus importantes. Il est aujourd'hui compris dans le département des Hautes-Alpes.

Ce petit pays fit partie du royaume des Burgundes au Ve siècle. Les successeurs de Clovis s'en emparèrent. Plus tard, il fut incorporé dans le royaume d'Arles, et lors du démembrement de ce royaume au XIe siècle, il passa aux comtes de Provence. Pendant le XIIe siècle, il appartenait aux différentes maisons qui ont fourni des comtes de Forcalquier, et retourna au comté de Provence vers 1210. Il fut conquis par Charles VII en 1448, puis restitué à René, comte de Provence, et enfin définitivement réuni à la couronne sous Louis XI.

GAPENÇOIS, OISE s. et adj. (ga-pan-soi). Géogr. Habitant de Gap; qui appartient à cette ville ou à ses habitants : *Les* GAPENÇOIS. *La population* GAPENÇOISE.

GAP OF DUNLOE, défilé d'Irlande, à 10 kilom. environ de Killarney, à l'entrée duquel s'élève un cottage qui fut habité, dit-on, par la belle Kate Kearney, célébrée dans plusieurs romances anglaises. Ce défilé, long de 4 milles environ, s'ouvre entre la chaîne des collines connues sous le nom de *Macgillicuddy's Reeks* et les *Purple Mountains.* Son aspect est des plus sauvages et des plus pittoresques.

GARA, lac d'Irlande, dans l'ancienne province de Connaugt, entre les comtés de Sligo et de Roscommon; superficie, 3,200 hectares. Il communique avec le Shannon, qui y afflue par la rive droite. Ses rives orientales, remarquables et dentelées, offrent une grande variété de baies et de promontoires; sur les rives septentrionales, les montagnes de *Curlew* se dressent à des hauteurs considérables; la rive méridionale, au contraire, est plate et triste. Pêche assez abondante.

GARACH s. m. (ga-rach). Agric. Nom donné aux guérets dans la basse Provence.

GARACHANINE (Elie), homme politique serbe, né à Garach (district de Kragsujevatz) en 1807. Il a été, en 1844, ministre de l'intérieur sous le prince Alexandre Karageorgevitch, dont il avait en partie fait l'élection. En 1849, il fut le premier à dénoncer au conseil des Principautés les menées de M. Levchine, consul de Russie, qui entraînait les Serbes dans l'insurrection contre la Porte, dont les Bosniens avaient été les promoteurs. L'année suivante, il refusa tout appui à l'entreprise des Bulgares, et cette sage conduite fut plus tard utile aux provinces soulevées lorsque la Servie vint interposer sa médiation entre elles et la Porte. En 1852, M. Garachanine fut nommé *prestavnik*, c'est-à-dire président du conseil des ministres, et, en quelque sorte, le second personnage de la principauté; mais, par l'influence de la Russie, il fut destitué en 1853. Cette disgrâce n'ôta rien de son influence à cet homme d'Etat qui, par son patriotisme éclairé, a su préserver son pays d'une annexion russe ou allemande. En décembre 1861, il fut appelé au ministère des affaires étrangères, et, en 1862, il fut nommé président du ministère. M. Garachanine, partisan de l'influence française, a fait élever ses deux fils à Paris.

GARACHIDE s. f. (ga-ra-chi-de). V. GALACHIDE.

GARAGARZA, village d'Espagne, à 1 kilom. de Deva. Fontaine intermittente nommée *Qui-*